



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/21

Date de convocation : 06 mars 2026

**Objet : Aménagement de la traversée de
Dommartin – Demande d'abri voyageurs à la
Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Date d'affichage : 06 mars 2026

Date de réunion : 12 mars 2026

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le douze mars à 20h07, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier

Mme JOURDAN Dominique est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Bâgé-Dommartin a engagé un vaste programme d'aménagement et de sécurisation de la traversée de la route départementale sur la commune déléguée de Dommartin.

Cette opération comprend notamment :

- l'enfouissement de l'ensemble des réseaux,
- la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales,
- la modernisation de l'éclairage public,
- la réalisation de trottoirs et d'aménagements de sécurité.

Le montant total de cette opération s'élève à 633 632,34 € conformément à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

L'ensemble de ces travaux devrait être achevé à la fin du mois d'avril 2026.

Dans le cadre de ces aménagements, et afin d'améliorer les conditions d'attente et de sécurité des usagers des transports en commun, la commune souhaite procéder à l'installation d'un abri voyageurs.

À ce titre, la commune sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes, compétente en matière de transports scolaires et interurbains, afin d'obtenir la mise à disposition d'un abri voyageurs de modèle mixte d'une dimension de 2,65 m x 1,50 m.

001-200077220-20260312-2026-21-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

Cet abri sera implanté à l'entrée sud de Dommartin, à proximité de zones urbanisées et à urbaniser, afin de disposer d'un arrêt de bus aménagé et conforme à la réglementation.

La commune prendra à sa charge la réalisation de la dalle béton support de 3,20 m x 1,80 m, nécessaire à l'installation de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE la demande de mise à disposition d'un abri voyageurs auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'attribution de cet équipement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en mairie,

Le 12/03/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

